

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉVENTION DES INCENDIES

Bastia, le 30/09/2022

Fermeture des massifs forestiers du Fango, de Bonifato et de la totalité du territoire de l'Agriate.

L'accès des personnes, la circulation et/ou le stationnement des véhicules dans les massifs forestiers en cas de risque incendie « Très Sévère » et au regard du risque « incendie feu de forêt » expertisé très sévère sur les zones Feux de Forêt 217 « Balagne », 213 « Nebbiu » par les services de Météo-France, pour le 1er octobre 2022 :

La circulation sur les pistes et voies non revêtues des massifs forestiers du Fango, Bonifato et de la totalité du territoire de l'Agriate est interdite aux personnes et aux véhicules à compter du samedi 1 octobre 2022 à 07h00 jusqu'au lundi 3 octobre 2022 à 07h00

La population est appelée à adopter les comportements préventifs suivants :

- respectez strictement l'interdiction d'emploi du feu et la fermeture des massifs susvisés,
- n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés,
- limitez vos déplacements dans les massifs non fermés,
- ne faites pas de barbecue en forêt,
- campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés,
- ne fumez pas en zone boisée, ni à proximité. Ne jetez pas de mégots par la vitre de la voiture.

L'ensemble des services engagés pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt sont mobilisés et sont appuyés par des renforts nationaux.

Il est demandé à toute personne témoin d'un départ de feu d'alerter dans les plus brefs délais les pompiers en appelant le 18 ou le 112 (appel gratuit).

De même, il est recommandé de signaler tout comportement suspect aux forces de sécurité (gendarmerie et police) qui participent pleinement au dispositif « feux de forêt » au titre de la lutte contre la pression incendiaire dans ce cadre, gendarmes et policiers sur réquisitions du procureur de la République, pourront procéder à des contrôles routiers avec ouverture et fouille de coffre durant cette période.

Direction du cabinet

Tél.: 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01 Mél.:pref-communication@haute-

corse.gouv.fr

Communication interministérielle